

Délibération n°D20230027

Rapporteur : Stéphane FRADIN

Service : Bureau d'Études et Bâtiments  
Secrétaire de séance : Fatih BANCAL

**L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le TRENTE MARS, à 18 heures**, les membres du Conseil Municipal de la Ville de BERGERAC se sont réunis au nombre de 25, 26, 25, 24, 23, 24, 23, 22, 21, 20 à l'hôtel de Ville, en vertu de l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 23/03/2023

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** Mesdames et Messieurs Jonathan PRIOLEAUD, Charles MARBOT, Josie BAYLE (1), Eric PROLA (2), Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX (3), Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG (4), Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES (5), Fatih BANCAL, Marc LETURGIE, Florence MALGAT, Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN, Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI (6), Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Marion CHAMBERON, Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Christine FRANCOIS, Julie TEJERIZO (7), Lionel FREL (8).

<b>ABSENTS EXCUSES :</b>	Laurence ROUAN	a donné délégation à	Jonathan PRIOLEAUD
	Josie BAYLE	a donné délégation à	Florence MALGAT
	Marie-Lise POTRON	a donné délégation à	Christian BORDENAVE
	Corinne GONDONNEAU	a donné délégation à	Gérald TRAPY
	Jacqueline SIMONNET	a donné délégation à	Christine FRANCOIS
	Marie-Claude ANDRIEUX	a donné délégation à	Marie-Hélène SCOTTI
	Eric PROLA	a donné délégation à	Christophe DAVID-BORDIER
	Lionel FREL	a donné délégation à	Julie TEJERIZO

**ABSENTS :** Adib BENFEDDOUL, Paul FAUVEL, Stéphanie PONCET, Stéphane LE BERRE.

- (1) Départ au dossier n°1 « Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur l'examen des comptes et de la gestion de la ville de BERGERAC – Exercice 2015 à 2021 »
- (2) Départ au dossier n° 7 « Recours au bénévolat »
- (3) Départ au dossier n°4 « Attribution des subventions aux associations – Année 2023 »
- (4) Départ au dossier n°19 « Motion de retrait de la réforme des retraites »
- (5) Départ au dossier n°19 « Motion de retrait de la réforme des retraites »
- (6) Départ au dossier n°19 « Motion de retrait de la réforme des retraites »
- (7) Départ au dossier n°2 « Fiscalité – Vote des taux 2023 »
- (8) Arrivé au dossier n°4 « Attribution des subventions aux associations – Année 2023 »

### **PROJET DE CONSTRUCTION DE BATIMENTS AVEC PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES TENNIS DU MILLET**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2241-1 relatif à la gestion des biens et aux opérations immobilières modifié par l'ordonnance n°2006-460 du 21 avril 2006 art. 3 VII ;

VU le Code de Construction et de l'Habitation et notamment les articles L 251-1 et suivants, relatifs au régime du bail à construction ;

CONSIDÉRANT que l'installation de panneaux photovoltaïques en toiture sur les infrastructures communales s'inscrit dans la politique de développement durable et en faveur des énergies renouvelables recherchées par la collectivité ;

CONSIDÉRANT que le site du tennis du Millet, sis chemin de la Fondaurade accueille 8 courts de tennis et 2 de padel dont 6 ne bénéficient pas de couverture limitant leur utilisation ;

CONSIDÉRANT qu'afin d'offrir des conditions plus favorables d'exercice de ce sport, la société TOITURES SOLAIRES DU PÉRIGORD a proposé à la ville, dans le cadre de son activité de développement des énergies renouvelables, d'étudier, pour 2 d'entre eux, la construction de hangars métalliques fermés disposant de panneaux photovoltaïques en toiture ;

CONSIDÉRANT que ce type d'infrastructures semblent répondre aux attentes des dirigeants et des pratiquants du Tennis Club de BERGERAC ainsi qu'aux normes de la Fédération Française de Tennis et pourraient produire 350kWc (kilowatt-crête) d'électricité verte ;

CONSIDÉRANT cependant que ce type de projet nécessite en amont des études et demandes administratives qui seraient prises en charge par la société TOITURES SOLAIRES DU PÉRIGORD avant contractualisation définitive par le biais d'un bail à construction et l'accord de la collectivité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'AUTORISER** la société TOITURES SOLAIRES DU PÉRIGORD à lancer les études et démarches administratives préalables ;
- **D'APPROUVER** le projet de promesse de bail à construction sous conditions suspensives pour la mise à disposition de terrains du tennis au Millet, 8-10 chemin de la Fondaurade, en vue de construire deux hangars fermés équipés de panneaux photovoltaïques en toiture permettant la pratique du tennis ou du padel par tous temps sur les parcelles cadastrées section EK n<sup>os</sup> 95 et 107 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, si ces études et démarches administratives étaient concluantes, à mener à bien cette opération selon les modalités précisées dans la promesse de bail à construction annexée à la présente délibération ;

Adopté à 24 voix pour : (Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN (pouvoir), Charles MARBOT, Josie BAYLE (pouvoir), Eric PROLA (pouvoir), Marie-Lise POTRON (pouvoir), Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX (pouvoir), Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Fatiha BANCAL, Marc LETURGIE, Florence MALGAT, Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN, Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI, Corinne GONDONNEAU (pouvoir), Joëlle ISUS, Jean-Claude REY).

4 voix contre : (Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET (pouvoir), Christine FRANCOIS).

2 Absentions : (Marion CHAMBERON, Lionel FREL).

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, A BERGERAC CE 30/03/2023.

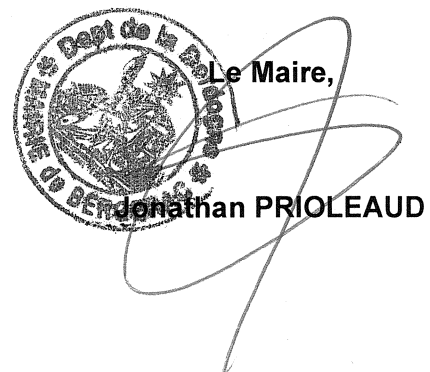
Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le - 5 AVR. 2023  
et de l'affichage en date du - 5 AVR. 2023 d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

La Secrétaire,



Fatiha BANCAL

Le Maire,



Jonathan PRIOLEAUD